

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
VIVIENNE-GAILLON
24.09.2018**

Liste de présence :

<i>Collège I</i>		<i>Collège II</i>	
Hélène de BARMON	Oui	Christine VOS	Oui
Sandrine WANTEN	Excusée		
Franck Boyer	Excusé		
Marie-Christine MALECOT	Oui	Marie-Laure THIERRY (co-présidente APE)	Oui
Anne-Sophie JELIC	Oui	Philippe GODOY	Oui
Véronique GABORIAU	Excusée		
Géraldine WOLF	Oui	<i>Collège III</i>	
Michel GENDROT	Excusé	Olivia HICKS-GARCIA	Oui
Pascal MUNIER	Excusé	Brice ALZON	Non
Edouard WOLF	Oui		
Rafael MANDUJANO ORTIZ	Excusé		
Stéphane LEULLIER	Oui		

Étaient également présents : Olivier MAILLEBUAU.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte-rendu du 25 juin 2018 a été approuvé à l'unanimité.

2. PRESENTATION DE LA RESSOURCERIE

Sous l'impulsion d'*Emmaüs alternatives*, la *Ressourcerie* dans le 2^e arrondissement, issue du Budget Participatif, a ouvert ses portes le 4 septembre au 13 rue Leopold Bellan et bénéficie d'une surface de 650 m².

Son action s'articule autour de plusieurs axes : collecte, tri, réparations, revalorisation et vente dans les 4 arrondissements du centre. Les ateliers sont l'occasion de sensibiliser la population et les différents acteurs locaux aux enjeux du réemploi et du recyclage, ainsi qu'aux différentes pratiques de consommation durables et de protection de l'environnement.

La collecte est volontaire ou à domicile.

Il existe également un atelier de réparations.

Certains articles comme les matelas, les produits dangereux (déchets toxiques, pots de peinture, bouteilles de gaz, médicaments, ...), les pneus et batteries de voiture, les cosmétiques, les denrées alimentaires, les déchets verts, les gravats, ... ne sont pas acceptés mais les ampoules, les piles, les cartouches d'encre font partie des produits qui sont revalorisés par la *Ressourcerie*.

4 salariés en insertion y travaillent à plein temps ; néanmoins, le besoin de bénévoles a été exprimé.

Olivia HICKS a demandé de préciser les modalités et s'il s'agissait uniquement de bénévolat.

L'idée est que les bénévoles puissent consacrer au moins 3h consécutives une fois par semaine, du mardi au samedi ; plusieurs entreprises se sont également associées à l'initiative (pas plus de 10 personnes au même endroit).

3. POINT SUR LA PROPRETE

Les conseillers du conseil de quartier Vivienne-Gaillon n'ont pas pu participer à la réunion organisée avec les services de la propreté le 31/08/2018.

Olivier MAILLEBUAU fait un résumé des actions existantes et à venir.

Un focus sur les expérimentations en cours est fait régulièrement et les zones prioritaires sont affinées avec le temps.

À compter de décembre 2018, un numéro d'urgence sera disponible pour les thématiques qui nécessitent une intervention urgente, en particulier pour les encombrants. 6 personnes seront mises à disposition dans ce contexte.

Des ambassadeurs de la propreté seront nommés en tant qu'interlocuteurs privilégiés.

L'application **DansMaRue** va également évoluer et proposer de nouvelles rubriques.

Le Square Louvois est à nouveau cité pour évoquer les dépôts sauvages, la présence de rats et l'état dégradé de la pelouse.

Olivier MAILLEBUAU indique que la direction des espaces verts (DEVE) intervient régulièrement ; la pelouse a été refaite à plusieurs reprises. On observe malheureusement une forte dégradation à la fin de l'été.

La présence de rats dans le square a plusieurs origines : les incivilités, la montée des eaux, l'inefficacité des raticides, les déchets de déjeuner, les poubelles *Vigipirate*, le mauvais entretien des caves de restaurants autour du square (confirmé par la Préfecture de Police).

Olivier MAILLEBUAU rappelle toutefois que la prolifération des rats a diminué en 2018 par rapport à 2017. Des corbeilles de rue anti-intrusion de rats seront mises en place.

Les bacs dans le square restent ouverts volontairement car il s'agit de déchets putrescibles. Néanmoins, la collecte a été renforcée rue de Louvois. Elle passe à 2,2 jours en moyenne, au lieu de 3 jours.

Le Square Louvois fait également partie des lieux de vigilance où la Police passe systématiquement chaque nuit. Plusieurs résidents ont en effet confirmé la présence d'une population qui stagne dans le square. Il ne faut pas hésiter à signaler toute situation jugée anormale au commissariat situé rue du Croissant.

Olivier MAILLEBUAU déplore les dégradations de Trilib' dont l'expérimentation est un succès pour soulager la collecte des bacs individuels. Depuis la salle, un riverain se plaint des nuisances sonores et autres induites par ce mode de tri et se demande pourquoi un autre lieu n'a pas été retenu pour l'implanter comme par exemple rue Marsollier. Olivier MAILLEBUAU répond que cet emplacement n'était techniquement pas possible. Il invite l'intéressé à signaler les problèmes lorsqu'ils se produisent.

Christine VOS exprime ses plus grandes réserves quant à l'efficacité de l'action des services de nettoyage. Elle considère, bien qu'elle remonte depuis des années des dysfonctionnements à la mairie, que la situation reste toujours aussi dégradée. Olivier MAILLEBUAU propose de lui envoyer des photos (horodatées) si des cas de négligence sont avérés. Pour sa part, compte tenu des doutes régulièrement exprimés sur le fait que les rues Port-Mahon et environnantes fassent l'objet de nettoyage, il fournit plusieurs photos qui attestent de ces interventions.

Olivier MAILLEBUAU reconnaît néanmoins que la situation n'est pas satisfaisante mais réaffirme que, des améliorations sont à noter. Par exemple, passage Choiseul, le nombre de bacs sur la chaussée a sensiblement diminué. Les verbalisations qui ont augmenté de 300% reflètent également l'action de la puissance publique.

Le problème des colonnes à verre a été évoqué ; certains restaurateurs utilisent les colonnes à verre à des heures indues, ce qui dérange les habitants et par la même occasion sature les colonnes à verre. Les commerçants ont le droit d'utiliser les colonnes à verre mais placer les bouteilles en verre à côté du conteneur est sanctionnable.

Pour éviter les débats et minimiser les confrontations, la collecte de données horodatées (**Open Data Paris**) est essentielle et permet par la même occasion d'optimiser l'action des services de collecte et de nettoyage. L'application **DansMaRue** fait partie des outils de collecte de données, le service est disponible jusqu'à 23h et une réponse personnalisée est apportée à chaque ticket.

Concernant la collecte des bacs marron, l'expérimentation dans le 2^e (couverture : 70%) et dans le 12^e arrondissement est un succès, elle crée des emplois, valorise les déchets alimentaires et permet par la même occasion d'alléger de façon positive la collecte des bacs verts. Le 2^e arrondissement s'avère être l'arrondissement qui trie le mieux ses déchets.

Deux conseillers de quartier déplorent que ces bacs marron aient été retirés par les services municipaux faute de collecte suffisante. Olivier MAILLEBUAU répond que le retrait d'un bac marron n'est jamais fait à l'initiative des services de propreté mais uniquement sur demande explicite du syndic parce que la copropriété ne souhaite plus participer à l'expérimentation. .

Les intéressés vont contacter leur syndic car ils n'ont pas connaissance d'une telle demande dans leur immeuble respectif.

Les déchets professionnels font l'objet d'une collecte spécifique, en particulier pour les produits des cabinets dentaires. Le cabinet dentaire situé au 84 rue de Richelieu ne semble pas respecter cette règle.

4. BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CDQ

En mai dernier, la mairie nous a informés que si nous ne faisons pas de propositions de consommation d'ici fin juin 2018, le budget d'investissement serait utilisé pour des travaux dans le 2e arrondissement.

Compte tenu de l'urgence, une consultation par voie électronique a été organisée et la résolution suivante a été adoptée :

« Le Conseil de quartier décide d'affecter la totalité de son budget d'investissement disponible au 15 juin 2018, à savoir 40 600.10 €, à un projet de végétalisation en pleine terre réalisé dans le quartier Vivienne-Gaillon. La localisation de ce projet se fera en concertation entre la mairie et le conseil de quartier afin de tenir compte à la fois des contraintes de faisabilité et des souhaits des habitants. »

Postérieurement à ce vote, M. Le Maire a demandé au Conseil de Quartier de lui fournir un rétroplanning (présentation du projet, estimation budgétaire, autres ressources mobilisables, phases d'information/validation...) pour examiner sa faisabilité. Le Conseil de quartier a considéré ne pas être en mesure de fournir les informations demandées sans le soutien de la mairie et a insisté pour qu'un examen conjoint des lieux envisageables soit organisé.

Malgré de multiples échanges, une réunion en ce sens n'a pas été organisée et après avoir affirmé que le seul projet de végétalisation envisageable dans le quartier Vivienne-Gaillon serait celui retenu par la mairie dans le cadre du projet « rue végétale » voulu par l'Hôtel de Ville, la mairie a demandé au Conseil de quartier d'utiliser son budget d'investissement pour financer ce projet.

S'agissant de ce dernier projet, nous avons déjà manifesté nos plus grandes réserves. En effet, ce projet, tel qu'il nous a été présenté, nous paraît totalement inadapté à l'utilisation de ce lieu par les enfants (la coexistence de ballons et de végétation basse ne pouvant s'envisager sans heurts) et peu pertinent vis-à-vis d'une augmentation de la biodiversité puisque cette nouvelle rue végétale sera adjacente au square.

Stéphane LEULLIER évoque les exemples de rue végétale réussie, malgré la densité du sous-sol, rue Manuel et prochainement rue des Martyrs dans le 9^e arrondissement.

Concernant le square Louvois, Jean-François LEGOUX propose la mise en place de lierre, plus résistant. Étant donné que le square manque d'ensoleillement, bénéficie d'une faible épaisseur de terre et se retrouve victime d'une forte fréquentation, le lierre est une option qui mériterait d'être étudiée. Une personne dans l'assistance évoque également l'existence de pelouses nécessitant peu d'eau.

Refusant de se trouver confronté à l'initiative suivante :

- renoncer à notre budget d'investissement
- utiliser le budget d'investissement en nous associant au projet de « rue végétale » de la mairie situé rue Lulli

les conseillers de quartier ont considéré que c'est toute la zone du square Louvois qui devait être repensée. Géraldine Wolf suggère donc que nous nous fassions assister par un cabinet extérieur.

En résumé, après de nombreux échanges, les conseillers de quartier votent à l'unanimité pour une étude de réaménagement global du square Louvois. Hélène de Barmon souligne qu'elle est confiante sur la possibilité d'utiliser le budget d'investissement pour financer une telle étude car le Conseil Montorgueil-Saint Denis l'a fait dans le passé.

5. BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

La totalité des 3.200 bornes de recharge Autolib' est inutilisable. Impossible, pour l'instant, d'y recharger son véhicule.

Quelles sont les actions mises en place par la Mairie pour moderniser les bornes de recharge Autolib' et étendre le réseau de bornes de recharge électriques actuel, en cohérence avec la montée en puissance des véhicules électriques, tout en évitant l'exemple auquel la Norvège se trouve confrontée (pénurie) ?

Bruno CHARPENTIER, excusé pour cette réunion, a transmis ses réponses écrites aux points mis à l'ordre du jour. S'agissant des bornes de recharges pour véhicules électriques, sa réponse indiquait qu'il n'avait pas plus d'information que ce qu'il y a dans la presse ; ci-dessous un article évoquant le sujet :

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0302128164399-voiture-electrique-le-vrai-enjeu-des-bornes-de-recharge-2198822.php>

Le conseil de Paris doit prochainement délibérer sur le développement d'un **service de véhicules partagés**.

6. NUISANCES EN PROVENANCE DES DEUX-ROUES THERMIQUES

Bruno CHARPENTIER, excusé pour cette réunion, a transmis ses réponses écrites aux points mis à l'ordre du jour qui lui ont été transmis accompagnés des questions précises reprises ci-dessous.

- Nuisances sonores

Selon une étude réalisée par l'entreprise Mimi Hearing Technologies GmbH, Paris serait la 9e ville la plus bruyante du monde, derrière Pékin ou Mexico, et **deuxième ville la plus bruyante d'Europe**, après Barcelone.

Pour chaque individu, ce sont 7 mois de bonne santé qui sont perdus, au global il s'agit de 75.000 années de bonne santé perdues par an.

Bruitparif, l'observatoire du bruit en Ile-de-France, met progressivement en place un réseau de capteurs pour "quantifier de façon objective la contribution des deux-roues au bruit de fond urbain".

Quelle est la réglementation par rapport au bruit émis par les deux-roues thermiques ?

Bruno Charpentier répond que ceux qui s'interrogent peuvent rechercher sur internet.

Les deux-roues thermiques ne respectant pas la réglementation sont-ils verbalisés ? Dans quelle proportion ?

Bruno CHARPENTIER répond ne pas avoir des chiffres précis mais c'est malheureusement très peu.

Quelles sont les actions mises en place par la Mairie pour passer progressivement aux deux-roues électriques (commerces et particuliers) ?

Bruno Charpentier répond que toutes les informations sur les nouvelles aides à la mobilité pour les particuliers, commerçants, copropriétés, ... sont disponibles sur le site paris.fr : <https://www.paris.fr/actualites/stop-a-la-pollution-la-ville-propose-de-nouvelles-aides-a-la-mobilite-5373>

- Pollution de l'air

Quelles sont les études menées par la ville de Paris et quelle est la politique envisagée ? Quelles actions sont envisagées pour réduire le nombre de ces véhicules polluants ?

Réponse de Bruno Charpentier : vaste sujet...

Dans le 2^e arrondissement, de nombreux projets vont dans le sens d'une diminution de la pollution de l'air : réaménagement de l'espace public, laissant davantage d'espaces aux piétons et aux mobilités douces, baisse des espaces dédiées aux véhicules motorisés, pistes cyclables, réduction des places de stationnement en voirie, demande de réduction des places dans les parkings privés, demande de création de places pour véhicules électriques, expérimentation VULe, Paris Respire, fermeture de rues, ...

D'autre part, il est indiqué en séance que la journée « sans voiture » sera reconduite dans les arrondissements 1-2-3-4, un dimanche par mois.

- Modalités de stationnement et de circulation

Quelles mesures pour assurer la sécurité des piétons ? Quelle sanction effective en cas de stationnement sur les trottoirs, qu'il s'agisse de deux roues thermiques ou non (scooters mais aussi vélos en « free floating ») ? Quelles avancées de la réglementation depuis l'apparition des vélos en « free floating » ? Un stationnement payant est-il envisagé pour les deux-roues stationnant sur les zones autorisées ?

Plus largement, quels sont les véhicules autorisés à circuler sur les trottoirs (régime applicable aux segways et trottinettes électriques) ?

Bruno CHARPENTIER répond que la réglementation est claire : **interdiction de stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs.**

Les enlèvements et verbalisations ne peuvent être réalisés que par la DPSP et la Police, les mêmes règles s'appliquent aux scooters Cityscoot et Coup.

Il n'est pas possible de verbaliser les vélos en « free floating » ; cependant, des discussions sont en cours avec la Ville de Paris pour créer une redevance acquittée par les entreprises de « free floating ».

Par ailleurs, une expérimentation est en cours dans le 2^e arrondissement qui consiste en la création de stationnements vélos sans arceaux.

Des discussions sont en cours pour autoriser les trottinettes électriques à circuler sur la chaussée. Ces nouveaux modes de transport pouvant la plupart du temps atteindre 25 km/h obligent à faire évoluer la réglementation.

Le stationnement payant pour les deux-roues motorisés est également à l'étude.

Concernant la réglementation nationale, il faut se reporter au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F308>

7. FLUICITY

20 idées déposées - Quelles sont les prochaines étapes ? Comment les élus et les services de la Mairie sont-ils impliqués dans cette nouvelle démarche ?

Par ailleurs, le bulletin municipal fait état d'un sondage (choix du nom pour la placette du Figaro) qui ne figure pas sur la plate-forme. Est-ce normal ?

Olivia HICKS précise que les familles des deux personnes proposées ont fait savoir qu'elles ne souhaitent pas que leurs noms soient « mis en concurrence », d'où le nom de ce nouvel espace public : « Place Ghislaine Dupont – Camille Lepage ».

Concernant Fluicity, les élus peuvent être sollicités, le service Communication (Sébastien Courou) suit les propositions, les modalités d'interactions avec les habitants restent à définir.

8. DIVERS

Une personne dans l'assistance a évoqué le risque lié à la multiplication des antennes relais et à la puissance des ondes émises ; 5 antennes ont été posées récemment sur l'hôtel Timhotel.

Olivier HICKS rappelle que des mesures sont régulièrement faites dans les écoles et dans les crèches. Les mesures effectuées sont très en-dessous des seuils légaux.

Christine VOS évoque l'ouverture de la Maison Plisson place du Marché Saint-Honoré, nouvelle adresse aux milliers de produits goûtés issus de producteurs et éleveurs passionnés.

Anne-Sophie JELIC demande ce qui doit advenir de la gerbe de fleurs desséchées, déposée le 16 mai 2018 à l'endroit où Ronan Gosnet a été tué par un terroriste.

Olivier MAILLEBAU répond que les fleurs doivent être retirées, en attendant la pose d'une plaque à la mémoire des victimes de l'attaque.

Prochaines réunions à 20 heures en mairie d'arrondissement :
Lundi 12 novembre 2018

Lundi 21 janvier 2019
Lundi 18 mars 2019
Lundi 13 mai 2019